
RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le mardi 17 septembre 2019

Séance plénière
3^e séance

La Conférence a poursuivi l'examen du point 7 de l'ordre du jour provisoire, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2018 ». Des déclarations ont été faites par les délégués des États suivants : Autriche, Madagascar, Lesotho, Éthiopie, Croatie, République tchèque, Lituanie, Norvège, Cuba, Lettonie, Estonie, Burkina Faso, Monaco, Sri Lanka, Allemagne, Zimbabwe, Azerbaïdjan, Zambie, République-Unie de Tanzanie, Canada, Yémen, Iraq et Uruguay.

Commission
plénière
2^e séance

La Commission a décidé de recommander à la Conférence générale, pour adoption :

— au titre du point 16 de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », les projets de résolution GC(63)/COM.5/L.9 et GC(63)/COM.5/L.10 ;

— au titre du point 17 de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires », les projets de résolution GC(63)/COM.5/L.6 et GC(63)/COM.5/L.11 ;

— au titre du point 23 de l'ordre du jour, « Amendement de l'article VI du Statut », le projet de décision GC(63)/COM.5/L.13 ; et

— au titre du point 24 de l'ordre du jour, « Personnel », le projet de résolution GC(63)/COM.5/L.5.

Les travaux de la Commission ont en outre porté sur :

— le point 22 de l'ordre du jour, « Promotion de l'efficacité et de l'efficacité du processus de prise de décisions de l'AIEA ».



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique
L'atome pour la paix et le développement

**Séance plénière
4^e séance**

La Conférence générale a poursuivi l'examen du point 7 de l'ordre du jour provisoire, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2018 ». Des déclarations ont été faites par les délégués des États suivants : Bahreïn, Rwanda, Cambodge, Burundi, Koweït, Maroc, Liban, Tunisie, Libye, République dominicaine, Émirats arabes unis, Italie, Pays-Bas, Colombie, Oman, Bénin, Ukraine, Qatar, Irlande, Belgique et Slovénie. Les États Membres suivants ont exercé leur droit de réponse : République islamique d'Iran, et Fédération de Russie.

La Conférence générale a poursuivi l'examen du point 1, « Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau ». Elle a élu le délégué de la République de Moldova Vice-président supplémentaire de la Conférence générale et les délégués de la République tchèque et de la Fédération de Russie aux fonctions de membres supplémentaires du Bureau.

Les sept vice-présidents de la Conférence générale sont les délégués des États suivants : Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Malaisie, Maroc, Pays-Bas, République islamique d'Iran et République de Moldova.

Les six membres supplémentaires du Bureau sont les délégués des États suivants : Angola, Danemark, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Luxembourg et République tchèque.